



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Réunion de lancement du programme Petites villes de demain Département de la Somme

*3 mars 2021- 14h30 – Préfecture de la Somme*



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



1. Le programme *Petites villes de demain*
2. Calendrier et déploiement opérationnel du programme
3. Focus sur quelques mesures opérationnelles
4. Questions/Réponses



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# 1. Présentation générale du programme Petites villes de demain

## La cible du programme

Les communes et intercommunalités :

- Exerçant des fonctions de centralité
- Constituant de véritables territoires d'équilibre
- Connaissant une fragilisation/ vulnérabilité
- Identifiées à l'issue de travaux conduits par l'ANCT et enrichis des contributions des préfets




# Le programme dans la Somme

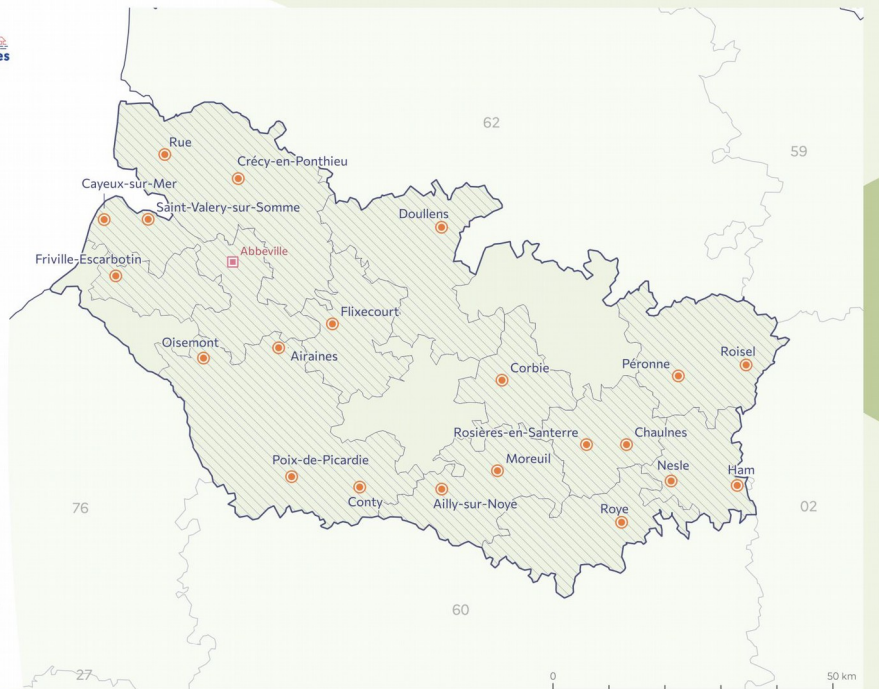
21 communes  
12 EPCI  
13 dispositifs

## Déploiement du programme Petites villes de demain

**SOMME (80)**

**21** COMMUNES  
SÉLECTIONNÉES

-  Commune sélectionnée
-  EPCI contenant au moins un dispositif Petite ville de demain
-  Commune retenue dans le programme Action cœur de ville





**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le programme *Petites villes de demain* : les chiffres clés

**3 milliards** 

**3** 

**38%** 

**1000** 

**6 ans** 

 **250 millions**



## Un programme accélérateur de la relance

### ÉCOLOGIE

- Rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements anciens
- Plan pluriannuel de rénovation des petites lignes ferroviaires
- Aménagement de plateformes multimodales et d'itinéraires cyclables
- Déploiement des Projets alimentaires territoriaux

### COMPÉTITIVITÉ

- Soutien aux commerces et aux artisans par des opérations de restructuration et de réhabilitation des commerces
- Aide à la numérisation des petits commerces et des TPE/PME
- Aides à la rénovation du patrimoine classé
- Aides aux projets numériques des collectivités

### COHESION

- Déploiement d'ambassadeurs du numériques
- Finalisation de la couverture de tout le territoire en fibre optique
- Accès aux soins : déploiement de la télémédecine et d'équipes mobiles sur les lieux de vie des personnes âgées

## 10 mesures clés du programme

- Financement chef de projet
- Financement de postes de managers de centre-ville, d'un diagnostic flash post-Covid
- Ateliers des territoire flash
- Prise en charge d'une partie du déficit d'opération pour les projets de reconversion de friches
- Financement de 1000 îlots de fraîcheur
- Réductions fiscales pour les travaux (logements) dans l'immobilier dans l'ancien (ORT)
- Création de 800 France Services
- Création de 200 Fabriques du territoire
- Déploiement de 500 Micro-folies
- Aides financières et accompagnement pour accélérer la rénovation du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques



## L'offre de services

L'offre de service / mesures du programme - Composée d'une soixantaine de fiches, organisées selon les différents stades d'avancement possible des collectivités.

La plateforme Aides-Territoires - Une partie des fiches sont déjà en ligne, et la plateforme continue à être enrichie

<http://petitesvillesdedemain.aides-territoires.beta.gouv.fr>



### Les aides mobilisables dans le cadre du programme Petites villes de demain

L'Agence nationale de cohésion des territoires et Aides-territoires collaborent ensemble pour faciliter l'accès et la visibilité des aides mobilisables dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Le programme consiste à apporter aux petites communes faisant fonction de centralité, et leur intercommunalité, les moyens, les outils, les connaissances, les partenaires... nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un projet de revitalisation personnalisé.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#) !

[Voir plus de détails](#)



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 2. Calendrier et déploiement opérationnel du programme

# Étapes clés du programme PVD

Janvier  
2021

Déploiement dans  
les régions  
2ème semestre  
2020

Préparation du projet de territoire et  
premières actions  
dans les 18 mois suivants

Engagement du projet de territoire  
Sur la période 2020-2026

Sélection  
des villes

Formalisation de la  
convention d'adhésion




Signature de de la  
convention-cadre  
valant ORT

Identification des projets  
prêts à démarrer  
Premiers soutiens  
commerce + ingénierie

Évaluation et suivi des engagements à  
l'échelle locale

Élaboration et engagement du projet de  
territoire

## Déploiement du programme PVD

- Sélection des villes 
- Identifier les projets prêts à démarrer dans le cadre de la relance 
- Signature de la convention d'adhésion : formalise l'entrée dans le programme 
- Élaboration du projet de territoire 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion
- Convention cadre (qui vaut ORT)
- Projet de territoire 2020-2026



## Premiers pas dans PVD : la convention d'adhésion

- Formalise l'entrée dans le programme
- Est construite pour valoriser les projets et réflexions stratégiques existants
- Permet également de cibler les premiers besoins
- Permet, dès sa signature, de mobiliser les financements notamment pour le poste de chef de projet
- La 1<sup>ère</sup> convention d'adhésion a été signée par la préfète et la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales, le 1<sup>er</sup> février pour le binôme Ham-Nesle.

# Organisation

## Les acteurs :

Les exécutifs de la commune et de l'intercommunalité

Le chef de projet Petites villes de demain

Le préfet de département, délégué territorial de l'ANCT

## Les instances à mettre en œuvre :

Comité de projet : élus, Préfet et services de l'État, cofinanceurs et tout autre acteur local pertinent et engagé

Equipe-projet : chef de projet et acteurs techniques

## Le comité régional des cofinanceurs

## Les référents :

- en préfecture : Service de coordination des politiques interministérielles au 03.22.97.83.60, [scpi@somme.gouv.fr](mailto:scpi@somme.gouv.fr)
- en DDTM : service Aménagement et Prospective au 03.64.57.25.71, [ddtm-sap@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-sap@somme.gouv.fr).



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Déclinaison opérationnelle :

**Une 1ère rencontre en bilatérale par EPCI, entre services de l'État et collectivités lauréates.**

Afin de faciliter l'adhésion au programme, il est proposé que la DDTM se rapprochent des maires / DGS des communes lauréates et de leur EPCI, afin que soient organisées des rencontres en bilatérale.



## Points à évoquer :

- **présentation de la démarche** : l'offre du service, le formalisme requis concernant la démarche, présentation de l'ORT et de ses avantages
- **outils/point sur les éléments de diagnostics et d'orientation déjà connus** : les démarches de planification en cours (Scot, Plu(i), Plh, Pcaet, ...), les dispositifs existants sur la commune (AMI CB, AAP RCB, AAP région, AMI friches, action cœur de ville, contrats de ruralité, OPAH/PIG, ORT...)
- **identification des besoins complémentaires et stratégies à envisager pour la définition du projet de revitalisation** : ingénierie déjà disponible (manager de centre-ville, directeur de projet ACV, chargé de mission OPAH ...), les besoins complémentaires à pourvoir (projets à venir, difficultés rencontrées sur des domaines spécifiques, déficit d'ingénierie, financement à compléter...), identification des éventuels partenaires susceptibles d'intervenir, la volonté de déployer une OPAH-RU...





**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Mise en œuvre opérationnelle :

Suivi des projets et instruction technique des demandes de soutiens de façon collégiale, en fonction de l'offres de services PVD et des dispositifs d'accompagnement des partenaires, déjà tous impliqués dans des projets de revitalisation samariens.

Conseil départemental, Conseil régional, Banque des territoires, ADUGA et CAUE...



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 3. Focus sur quelques mesures



## Le recrutement du chef de projet

*Les missions d'un chef de projet comprennent :*

- la conception du projet de territoire,*
- la mise en œuvre d'un programme d'actions opérationnel,*
- le pilotage et l'animation locale du programme.*

**Sur la durée du programme Petites villes de demain :**

**75% au maximum** (max 55 000 € HT en cas d'engagement dans une OPAH-RU, max 45 000 € HT sinon)

**Plusieurs financeurs :** Banque des Territoires, Etat (MCTRCT, ANCT et Anah)

**Un guichet unique :** le préfet de département

Préalables pour pouvoir solliciter la subvention auprès du préfet :

- Valider le portage et l'éventuelle mutualisation de la chefferie de projet avec la préfecture
- Personnaliser la fiche de poste
- Signer la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain avec le préfet

## Les mesures de soutien au commerce de la Banque des territoires

- **Diagnostic rapide portant sur l'état de votre appareil commercial**, permettant concrètement de déterminer les mesures à prioriser pour votre politique de relance : subvention 20 000 € (puis marché à bon de commande à partir de février/mars 2021). Un accompagnement du suivi est possible ensuite.
- Co-financement **d'un poste de manager de commerce** : subvention 20 000 €/an pendant 2 ans
- Soutien en ingénierie pour déterminer vos **besoins en amont et en aval du déploiement en solution numérique** pouvant soutenir vos commerces, ou la mise en œuvre d'une solution numérique déjà choisie
- **Aide financière à l'acquisition d'une solution numérique** de soutien pour les commerces de votre territoire : 20 000 euros

Conditions : être désignée PVD par le préfet (sans attendre la signature de la convention d'adhésion)

Solliciter l'aide à partir du site :

<https://www.banquedesterritoires.fr/nos-dispositifs-de-relance-pour-le-commerce>

## Les ressources clés

**La page web du programme** – Les informations clés sur le programme, actualisées régulièrement.

- Accès aux cartes régionales et départementales
- Accès aux données

**Le guide du programme** – Présentant la méthode de déploiement du programme et la gouvernance souhaitée.



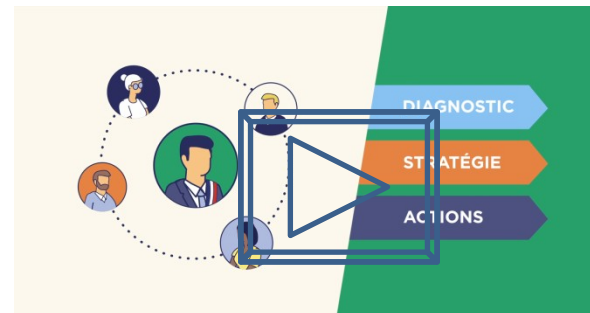
## Les supports existants :

**Le kit logo** – Un kit avec le logo et les couleurs PVD, ainsi que leur charte d'utilisation

→ Disponible sur le site du programme

<http://petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr>

**La vidéo motion design** - Une vidéo en motion design de présentation du programme, qui peut être relayée sur les réseaux sociaux



## Les ressources-clés

En complément des éléments du site national de l'ANCT, des informations spécifiques pourront être mises en ligne sur le site internet des services de l'État.

La création d'une rubrique dédiée dans "politique publiques" qui s'appellerait "cohésion des territoires (déploiement de l'ANCT)" :



Un raccourci vers la rubrique peut être fait sur la page d'accueil de l'IDE avec l'ajout du logo ANCT :

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Proposition d'arborescence :

- « Qu'est-ce que l'ANCT ? »

On pourra y trouver la présentation de l'agence avec un lien renvoyant vers le site web de l'ANCT : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>

- « Le comité local de cohésion territoriale »

Présentation du comité et la publication des comptes rendus.

- « Le déploiement de l'ANCT dans le département de la Somme »

Présentation des projets dans le département comme « petites villes de demain » et « action cœur de ville ». Sur cette page, seront présents également les contacts DDTM.

- « Contrats de relance et de transition écologique » (CRTE)

Présentation du CRTE

- « Opération de revitalisation de territoire » (ORT)

Présentation de l'ORT

- « Appel à projets »

Tableau de présentation des différents appels à projets.



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 4. Questions/réponses